

DÉLIBÉRATION n° 2023-03-08-06

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 02/03/2023	L'an deux mil vingt-trois le huit mars à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.
OBJET : <i>Subventions / Réaménagement et sécurisation des abords de l'école élémentaire Claire Radreau</i>	<i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie <i>Excusés :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à BUSSON Christine VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie LABOUREY Cloé a donné procuration à GATSCHINE Jean WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick MANIAS Marcel a donné procuration à MARTINO Jean-Luc ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de réaménagement et sécurisation des abords de l'école élémentaire Claire RADREAU sont envisagés.

Montant de l'opération de 383 632.50 € HT, soit 460 359.00 € TTC, décomposé de la manière suivante :

- Relevés topographiques : 2 250.00 € HT, soit 2 700.00 € TTC
- Étude avant-projet : 5 180.00 € HT, soit 6 216.00 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 11 400.00 € HT, soit 13 680.00 € TTC
- Travaux : 364 802.50 € HT, soit 437 763.00 € TTC (selon estimatif établi par la maîtrise d'œuvre)

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- État - DETR (30 % du montant HT) :	115 089.75 €
- Région – Contrat Territoire :	57 544.88 €
- Département - Contrat P@C (15 % du montant HT) :	57 544.88 €
- Fonds commune :	230 179.50 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 154 662.21 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires susnommés ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/03/2023

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 
ID : 025-212500482-20230308-2023DELIB030806-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 14/03/2023
Publiée sur site internet le : 14/03/2023

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.